

Le petit journal

Année 19

Numéro 9

1^{er} octobre 2019

MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE

Spécial Halloween à la Cabane
Concours de décoration de maison
Concours de déguisement
Collecte de bonbons

Halloween

Voir les détails des activités en page 24



SÉANCE ORDINAIRE

10 septembre 2019

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP
MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte tenue à la Caserne incendie le mardi 10 SEPTEMBRE 2019, à 20 heures, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

MADAME VÉRONIQUE DIONNE
MADAME SOPHIE SIROIS
MONSIEUR STÉPHANE DUBÉ

tous membres du Conseil siégeant sous la présidence de :

MADAME GINETTE CARON, mairesse.

Le secrétaire-trésorier est également présent.

Après constatation du quorum, il est proposé par madame Véronique Dionne, appuyé par madame Sophie Sirois et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que l'ordre du jour suggéré soit accepté, tout en maintenant l'item « Affaires nouvelles » ouvert.

Madame Véronique Dionne propose l'adoption du procès-verbal de la séance régulière du 13 août 2019, appuyé par madame Sophie Sirois et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents.

19.09.3.1.

Ratification et approbation des déboursés et des comptes à payer

Le secrétaire-trésorier dépose les listes suivantes :

Comptes à payer au 10 septembre 2019

	(journal 1800) :	689,21 \$
	(journal 1801) :	114 544,67 \$
	(journal 1802) :	45 915,62 \$
	(journal 1803) :	682,34 \$
Total des comptes à payer :		<u>161 831,84\$</u>
Dépenses incompressibles	(journal 1383):	1 099,03 \$
	(journal 1384) :	15 451,11 \$
	(journal 1385) :	1 253,67 \$
	(journal 1386) :	5 203,90 \$
	(journal 1387) :	3 482,06 \$
	(journal 1388) :	297,50 \$
	(journal 1389) :	570,54 \$
	(journal 1390) :	193,68 \$
	(journal 1391) :	<u>1 465,02 \$</u>
Total des dépenses incompressibles :		<u>29 016.51 \$</u>
Total des déboursés et comptes à payer du mois :		<u>190 848.35\$</u>

Suite au dépôt de l'ensemble des comptes à payer et déboursés couvrant la période du 14 août 2019 au 10 septembre 2019, il est proposé par monsieur Stéphane Dubé, appuyé par madame Sophie Sirois et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que l'ensemble de ces comptes soit approuvé.



19.09.3.2.

Avis de motion - projet de soutien financier aux industries manufacturières

Avis de motion est, par les présentes, donné par madame Sophie Sirois, qu'en vertu de la loi sur les compétences municipales, articles 92.1 et 92.2, un règlement ayant pour objet d'adopter un programme d'aide financière applicable à certains types d'entreprises, sous forme de crédit de taxes, sera soumis au conseil municipal à une séance subséquente.

19.09.3.3

Demande de congé sans solde - monsieur Maxime Blanchette Joncas

Considérant la demande formulée par monsieur Maxime Blanchette Joncas, directeur général adjoint, à l'effet qu'il soit autorisé à être libéré de son emploi pour la période du 3 septembre au 28 octobre 2019;

Considérant que monsieur Joncas, outre ce congé sans solde, pourra bénéficier de rémunération si, au cours de cette période, il participe à des activités professionnelles liées à ses fonctions municipales telles : colloque du 5 septembre, table des directeurs généraux du 12 septembre et autres;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Dubé, appuyé par madame Véronique Dionne et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que le conseil municipal accepte d'autoriser le congé sans solde demandé par monsieur Maxime Blanchette Joncas ainsi que d'assumer les coûts liés à certaines activités prévues à son emploi.

19.09.3.4

Tarifications du lieu d'enfouissement technique pour l'année 2020

Considérant que la Ville de Rivière-du-Loup a fait connaître les tarifs qui seront applicables au lieu d'enfouissement technique pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020;

Considérant que la municipalité de L'Isle-Verte est une municipalité bénéficiant du droit d'accès au lieu d'enfouissement de la Ville de Rivière-du-Loup;

Considérant l'obligation pour la Municipalité de confirmer l'acceptation des tarifs soumis pour l'année 2020, à défaut de quoi elle se verra imposer des tarifs plus imposants;

En conséquence, il est proposé par madame Véronique Dionne, appuyé par madame Sophie Sirois et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que le conseil municipal de L'Isle-Verte accepte les tarifs du lieu d'enfouissement technique décrétés le 21 août 2019, devant s'appliquer à compter du 1er janvier 2020.

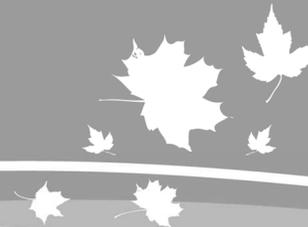
19.09.3.5

Soumission pour cueillettes additionnelles des matières putrescibles

Considérant que la MRC de Rivière-du-Loup a la responsabilité d'assurer le service de collecte des matières putrescibles (bacs bruns);

Considérant que ce contrat devient à terme avec l'année 2019;

Considérant que les municipalités ont demandé, dans l'actuel appel d'offres, d'obtenir des collectes additionnelles au cours de la saison estivale;



Considérant que le plus bas soumissionnaire offre ce service additionnel pour un montant annuel de plus 4 000 \$;

Considérant que ce montant représente une hausse de 30% des coûts actuellement exigés pour 22 collectes;

Considérant que le conseil juge excessif le coût additionnel demandé;

En conséquence, il est proposé par madame Véronique Dionne, appuyé par madame Sophie Sirois et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que le conseil municipal de L'Isle-Verte confirme qu'en fonction des coûts soumis, il maintiendra le nombre de collectes pour les matières putrescibles, au nombre actuel, soit 22.

19.09.3.6

Programme d'aide à la voirie locale - volet entretien des routes locales

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 178 148 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2019;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales, 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Pour ces motifs, il est proposé par madame Véronique Dionne, appuyé par monsieur Stéphane Dubé et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que la municipalité de L'Isle-Verte informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet entretien des routes locales.

19.09.3.7

Projet de règlement concernant la circulation - arrêts obligatoires

Un projet de règlement est déposé par le secrétaire-trésorier et directeur général afin d'accroître la sécurité, principalement à deux intersections de voies publiques (intersection La Noraye et Talbot ainsi qu'à celle de la rue Béland - Béland (celle-ci étant située près de la limite des terrains de l'entreprise Verco Internationale).

19.09.3.8

Avis de motion - règlement relatif à la circulation - arrêts obligatoires

Avis de motion est, par les présentes, donné par madame Véronique Dionne, qu'un règlement ayant pour objet l'implantation de panneaux d'arrêts obligatoires à deux intersections de voies publiques, soient les rues La Noraye et Talbot, ainsi que Béland - Béland, sera soumis, pour adoption, à une séance subséquente.

19.09.5.1.

Appel d'offres pour l'achat d'abrasif

Il est proposé par madame Véronique Dionne, appuyé par monsieur Stéphane Dubé et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que le conseil municipal autorise la demande d'appel d'offres pour le renouvellement de son inventaire d'abrasif pour la saison hivernale 2019-2020.



19.09.5.2.

Appel d'offres pour des travaux de lignage

Considérant que des travaux de lignage de rues doivent être réalisés;

Considérant que des demandes de propositions de services ont été adressées auprès de différents fournisseurs potentiels;

Considérant les soumissions obtenues :

Soumissionnaires	Description et prix au mètre linéaire		
	Ligne simple continue (LSC)	Ligne pointillée (LP)	Ligne simple continue + pointillée (LSCP)
Lingco	0.75	0.75	0.75
Durand Marquage	0.50	0.50	0.50
Permaligne	0.20	0.10	0.30
Multiligne de l'Est	0.20	0.067	0.27

En conséquence, il est proposé par madame Véronique Dionne, appuyé par madame Sophie Sirois et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que la municipalité de L'Isle-Verte accepte l'offre soumise par le plus bas soumissionnaire, en occurrence, à l'entreprise Multiligne de l'Est, et ce, selon les prix, ci-haut, mentionnés.

19.09.6.1.

Projet « Circuit Évasion Isle-Verte » - utilisation de locaux

Considérant le succès qu'a connu cette activité au cours de la saison estivale 2019 ;

Considérant que la Corporation de développement économique et touristique de L'Isle-Verte souhaite bonifier cette offre touristique pour les années 2020 et 2021 ;

Considérant que diverses clientèles peuvent être associées à cette activité ;

Considérant que le local des jeunes « Centre Récréatif Guy D'Amour » représente un emplacement qui pourrait être exploité pour la tenue de ce genre d'activité et, par le fait même, rejoindre une clientèle d'intérêt ;

En conséquence, il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par madame Véronique Dionne et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que la municipalité de L'Isle-Verte permette l'usage, en saison estivale, d'une partie du Centre Récréatif Guy D'Amour dans le cadre du Circuit Évasion Isle-Verte

19.09.7.1.

Autorisation de signature concernant l'entente intermunicipale en matière d'inspection (année 2020-2022)

Attendu que l'entente intermunicipale en inspection se termine au 31 décembre 2019;



Attendu que le comité de gestion de l'entente intermunicipale a formé à l'automne 2018 un sous-comité et il a mandaté celui-ci pour proposer d'éventuelles bonifications à l'entente intermunicipale en inspection;

Attendu que les travaux de ce sous-comité ont permis d'éclairer plusieurs problématiques liées à la gestion des tâches des inspecteurs en bâtiments et en environnement;

Attendu que cette entente intermunicipale en matière d'inspection a été présentée lors du conseil du 10 septembre 2019;

Attendu que l'aspect financier de cette entente intermunicipale en matière d'inspection a été mentionné aux membres du conseil présents;

En conséquence, il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par madame Véronique Dionne et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que ce conseil autorise madame Ginette Caron, mairesse, à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente intermunicipale en inspection (2020-2022).

19.09.7.2.

Désignation de l'inspecteur en bâtiments et en environnement pour l'application des dispositions en matière de mésententes

Considérant l'entente intermunicipale en inspection qui, à son article 1, permet à ce que les municipalités membres, désignent l'inspecteur en bâtiment et en environnement responsable de l'application des dispositions réglementaires en matière de mésententes, en vertu de la loi sur les compétences municipales en zone agricole provinciale;

Considérant que la municipalité de L'Isle-Verte juge opportun, sur son territoire, que cette fonction soit dévolue à l'inspecteur en bâtiment et en environnement;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Dubé, appuyé par madame Véronique Dionne et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que la municipalité de L'Isle-Verte demande à la mandataire, en occurrence la MRC de Rivière-du-Loup, à ce que l'application des règlements de mésententes soit intégrée dans les services d'inspection en bâtiments et en environnement de l'inspecteur régional ayant à desservir notre municipalité.

19.09.8.1

Proposition de services - alimentation de la caserne par fibre optique

Considérant que la caserne incendie est un emplacement stratégique advenant le déploiement de mesures d'urgence;

Considérant que l'alimentation internet actuelle constitue une contrainte d'importance tant pour assurer le bon fonctionnement des services de sécurité incendie que pour la mise en place d'un centre de coordination des mesures d'urgence;

Considérant que des projets de déploiement de la fibre optique sont actuellement en cours de réalisation à proximité de notre territoire ce qui favoriserait grandement l'intégration de ce service à la caserne incendie;

Considérant la proposition soumise par la firme responsable de ce déploiement, soit « Electrosag », le tout représentant un investissement de 10 857,40 \$ (plus taxes) et une économie liée au regroupement de 3 500 \$;



Considérant que des projets de déploiement de la fibre optique sont actuellement en cours de réalisation à proximité de notre territoire ce qui favoriserait grandement l'intégration de ce service à la caserne incendie;

Considérant la proposition soumise par la firme responsable de ce déploiement, soit « Electrosag », le tout représentant un investissement de 10 857,40 \$ (plus taxes) et une économie liée au regroupement de 3 500 \$;

En conséquence, il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par monsieur Stéphane Dubé et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que la municipalité de L'Isle-Verte confirme l'acceptation de la proposition soumise par la firme « Électrosag » au montant de 10 857,40 \$ (plus taxes).

19.09.9.2.

Demande auprès du Ministère des Transports du Québec - travaux de vitalisation de la rue Seigneur Côté

Considérant les préoccupations soulevées par des citoyens de L'Isle-Verte à l'égard de contraintes liées à la circulation routière sur la route 132;

Considérant que le conseil municipal a pris en compte les insatisfactions dont lui a fait part la population;

Considérant que certaines alternatives et opportunités peuvent faire en sorte d'amoinrir ces insatisfactions tout en collaborant à la vitalité du cœur villageois;

Considérant les diverses rencontres et contacts obtenus avec les responsables du Ministère des Transports partageant un intérêt commun à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de L'Isle-Verte;

Considérant que la Municipalité, par son nouveau plan d'urbanisme ainsi que par l'entremise du programme « Rue Principale » souhaite appliquer des normes et conditions favorables à son développement touristique et économique;

Considérant la volonté de la Municipalité d'assurer le réaménagement du secteur de la route 132, longeant la zone urbanisée (rue Seigneur Côté), de sorte d'y créer un environnement incitant à l'application d'une limite de vitesse réduite;

Considérant l'intérêt démontré, par le Ministère des Transports, de collaborer à l'amélioration de la sécurité des usagers de la route 132, des occupants longeant cette dernière ainsi qu'à l'appréciation de nos ressources touristiques;

Considérant le projet dont souhaite être porteur le conseil municipal à l'égard d'un projet d'aménagement d'une traversée d'agglomération impliquant tout le secteur urbanisé de la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par madame Véronique Dionne et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que soit soumis au Ministère des Transports du Québec, le projet d'aménagement et de vitalisation proposé par la Municipalité;

Qu'une implication du Ministère soit confirmée à la Municipalité.

19.09.9.3

Demande d'annulation de facture pour bris d'équipement

Considérant l'activité-bénéfice s'étant déroulée le 6 avril 2019, le tout ayant engendré un bris à une table appartenant à la Municipalité;



19.09.9.3

Demande d'annulation de facture pour bris d'équipement

Considérant l'activité-bénéfice s'étant déroulée le 6 avril 2019, le tout ayant engendré un bris à une table appartenant à la Municipalité;

Considérant que ce bris est lié à un acte fortuit de vandalisme ne relevant aucunement de la responsabilité des promoteurs de l'activité;

Considérant qu'il y avait eu facturation de cette table aux organisateurs;

Considérant que les recettes générées viendront en support aux jeunes de l'École Moisson d'Arts;

En conséquence, il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par madame Véronique Dionne et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que la municipalité de L'Isle-Verte procède à l'annulation de cette facture au montant de 180 \$ (plus taxes).

19.09.9.4

Demande de gratuité de location - dîner-bénéfice de la Fabrique de L'Isle-Verte

Considérant la demande formulée par le conseil de Fabrique de L'Isle-Verte, soit de pouvoir bénéficier gratuitement du gymnase de l'École Moisson d'Arts afin d'y tenir une activité de financement;

Considérant que les membres du conseil municipal jugent opportun de supporter les efforts de ces bénévoles;

En conséquence, il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par madame Véronique Dionne et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que la municipalité de L'Isle-Verte donne son accord, au conseil de Fabrique de L'Isle-Verte, pour l'utilisation gratuite du gymnase de l'École Moisson d'Arts, le 22 septembre 2019.

19.09.9.5

Intérêt de participation à un projet pilote portant sur l'attractivité d'une municipalité rurale

Considérant que le printemps 2018 a donné lieu à un colloque réunissant des représentants de municipalités et de comités de développement du territoire de la MRC de Rivière-du-Loup, colloque dont l'un des thèmes était l'attractivité;

Considérant que cet événement a permis de constater l'importance de l'enjeu de l'attractivité;

Considérant que le sous-comité de travail du Comité d'analyse (Fonds de soutien à la ruralité) de la MRC de Rivière-du-Loup a élaboré une proposition de projet répondant au besoin exprimé, projet qui serait dans un premier temps réalisé avec une seule municipalité dans une phase dite « pilote »;

Considérant que la MRC de Rivière-du-Loup a convenu de lancer un appel de candidatures visant à réaliser un projet ayant pour but de renforcer le potentiel d'attractivité d'une municipalité;

Considérant que le sous-comité de travail du Fonds de soutien de la ruralité accompagnera la municipalité retenue tout au long de la réalisation du projet ainsi que lors de la mise en œuvre du plan d'action qui en découlera;

Considérant que le Living Lab en Innovation Ouverte (LLIO) du Cégep de Rivière-du-Loup (ci-après nommé : le consultant) assistera toute la démarche par le biais de



ressources professionnelles dont le mandat est défini à l'intérieur d'un cahier de charges élaboré par le sous-comité de travail;

Considérant que les honoraires facturés par le consultant dans le cadre de la réalisation de ce mandat seront entièrement assumés par le Fonds de Soutien à la ruralité de la MRC de Rivière-du-Loup;

Considérant que la municipalité de L'Isle-Verte souhaite bénéficier des retombées de la réalisation d'un tel projet et accepte d'y affecter dans un premier temps les ressources humaines et matérielles requises;

En conséquence, il est proposé par madame Véronique Dionne, appuyé par monsieur Stéphane Dubé et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que la municipalité de L'Isle-Verte :

1. Dépose sa candidature, en démontrant un intérêt significatif dans le fait d'attirer de nouveaux résidents et de retenir ceux en place, et ce, en prenant les engagements requis pour le bon déroulement du projet de même que pour les suites à y donner,

2. Accepte, en contrepartie, de prendre les engagements suivants :

- a. Mettre en place un comité de suivi local (comité de cocréation) composé, notamment, d'un élu municipal, de la direction générale de la municipalité, de deux (2) citoyens dont l'un est issu du comité local de développement (investissement en temps d'environ 10 heures par mois pendant environ 7 mois),
- b. Mandater le directeur général adjoint, monsieur Maxime Blanchette Joncas, à collaborer avec le consultant tout au long du mandat (environ 3 heures par semaine pour environ 7 mois),
- c. Mettre en place les conditions nécessaires au bon déroulement de la démarche avec le consultant et à la participation des membres du comité local (ex : gratuité d'une salle pour les rencontres, impression de documents, accessibilité aux documents, etc.),
- d. Rendre disponible et accessible, au consultant, l'information requise pour la réalisation du mandat,
- e. Affecter les ressources (financières et autres) nécessaires à la mise en place de pistes d'action identifiées et priorisées par le comité en conclusion de la démarche,
- f. Collaborer à l'évaluation de la démarche,
- g. Collaborer à la réalisation d'une rétrospective deux ans après le dépôt des pistes d'action priorisées,
- h. Accepter que la démarche puisse être reproduite par la suite dans d'autres municipalités du territoire,
- i. Rendre disponible 2 représentants de la municipalité pour une rencontre d'échanges avec le comité de sélection, d'une durée d'une heure, le lundi 23 septembre 2019, entre 10h30 et 15h00 (heure à être confirmée suite au dépôt du dossier de candidature.



19.09.11.

Levée de la séance et ajournement

À 20 h 51, il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par madame Véronique Dionne et adopté à l'unanimité que la séance soit levée et qu'une séance d'ajournement soit fixée au 19 septembre 2019 à 20h.

(sous réserve d'approbation du conseil municipal)

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE

SÉANCE
D'AJOURNEMENT
19 septembre 2019

PROCÈS-VERBAL de la séance d'ajournement du Conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte tenue à la Caserne incendie le jeudi 19 SEPTEMBRE 2019, à 20 heures, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

MADAME SOPHIE SIROIS
MONSIEUR STÉPHANE DUBÉ
MONSIEUR JEAN PELLETIER

tous membres du Conseil siégeant sous la présidence de :

MADAME GINETTE CARON, mairesse.

Le secrétaire-trésorier est également présent.

Après constatation du quorum, il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par monsieur Jean Pelletier et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que l'ordre du jour proposé soit accepté.

19.09A.9.6

Soumissions déposées suite au processus d'appel d'offres pour les travaux de réfection du réservoir d'eau potable

Considérant le processus d'appel d'offres réalisé par la firme d'ingénieur Stantec concernant les travaux de réfection du réservoir d'eau potable de la Municipalité; Considérant les propositions déposées, à savoir :

-Construction 4 Saisons :	860 472,90 \$ (taxes incluses)
-Cimota inc. :	884 675,14 \$ (taxes incluses)
-Parko inc. :	922 347,85 \$ (taxes incluses)
-Filtrum Construction :	1 248 858,45 \$ (taxes incluses)

Considérant que ces travaux font partie intégrante de la programmation de travaux priorités dans le cadre du programme d'aide financière de la Taxe d'accise sur l'essence 2014-2018;

Considérant la nécessité à ce que lesdits travaux soient exécutés d'ici le 31 décembre 2019 afin de respecter les règles d'attribution de cette aide financière;

Considérant qu'une partie du paiement de ces travaux doit être assumé par la Municipalité et nécessite l'adoption d'un emprunt à long terme;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean Pelletier, appuyé par monsieur Stéphane Dubé et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :



Que la municipalité de L'Isle-Verte accorde le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, à savoir : Construction 4 Saisons, pour le montant de 860 472,90 \$;
Que cet octroi de contrat soit, tout de même, conditionnel à l'approbation d'un règlement d'emprunt permettant d'en assumer l'intégralité des coûts.

19.09A.9.7

Projet de règlement d'emprunt relatif aux travaux de réfection du réservoir d'eau potable

Le secrétaire-trésorier et directeur général de la Municipalité dépose le projet de règlement 2019-170 devant permettre de décréter une dépense de 860 473 \$ aux fins d'assurer le paiement total des travaux de réfection du réservoir d'eau potable. Les modalités de remboursement dudit emprunt sont également établies dans le projet de règlement et portées à l'attention des personnes présentes.

19.09A.9.8

Avis de motion - règlement d'emprunt - travaux de réfection du réservoir d'eau potable

Avis de motion est, par les présentes, donné par madame Sophie Sirois, membre du conseil municipal, qu'un règlement d'emprunt ayant pour objet d'autoriser une dépense de 860 473 \$ sera soumis, pour adoption, à une séance ultérieure. Les travaux liés à cet emprunt consistent à permettre la réfection du réservoir d'eau potable de 300 000 gallons et autres travaux connexes.

19.09A.9.9

Demande de dérogation mineure de monsieur Éric Côté et madame Mélanie Rioux

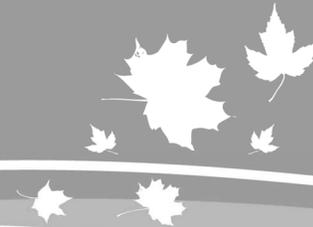
Considérant les démarches entreprises par les propriétaires de la résidence sise au 7, rue d'Auteuil à l'effet d'être en mesure de construire un bâtiment secondaire (garage résidentiel) d'une hauteur de 19 pieds 8 pouces alors que la réglementation municipale n'autorise, en milieu urbain qu'une hauteur maximale de 18 pieds;

Considérant que l'inspecteur en bâtiments a été saisi d'une demande de dérogation mineure devant permettre ou non d'autoriser la hauteur de bâtiment demandé;

Considérant qu'en vertu de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une telle demande doit être préalablement évaluée par le comité consultatif d'urbanisme qui en fera ses recommandations auprès du conseil municipal;

Considérant que le tout a été soumis aux membres du comité d'urbanisme et que ceux-ci en ont fait le constat suivant :

- La révision de la réglementation d'urbanisme, actuellement en cours, favorisera l'implantation de tels bâtiments prenant en compte l'architecture des bâtiments actuels,
- La hauteur demandée n'étant pas excessive, soit 1 pied 8 pouces des normes actuelles, ne présente pas de contrainte particulière,
- Le voisinage n'a démontré aucune réticence à ce projet, bien au contraire,
- La demande de dérogation, à l'origine, était d'obtenir une hauteur de 22 pieds, alors qu'elle a été réduite à 19.8 pieds;



Considérant que suite aux éléments, ci-haut mentionnés, le comité consultatif d'urbanisme juge qu'aucune contrainte d'importance ne lui permet de refuser l'appui à un tel projet;

En conséquence. Il est proposé par monsieur Jean Pelletier, appuyé par monsieur Stéphane Dubé et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que la municipalité de L'Isle-Verte fasse siennes des recommandations du comité consultatif d'urbanisme et accepte d'accorder la dérogation mineure demandée par les propriétaires de la résidence du 7, rue d'Auteuil.

19.09A.11.

Levée de la séance

À 20 h 18, il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par monsieur Jean Pelletier et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que la présente séance soit levée.

SÉANCE
EXTRAORDINAIRE
24 septembre 2019

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte tenue à la Caserne incendie le mardi 24 SEPTEMBRE 2019, à 20 heures, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

MADAME SOPHIE SIROIS
MONSIEUR STÉPHANE DUBÉ
MONSIEUR JEAN PELLETIER
MONSIEUR BERNARD NIERI

tous membres du Conseil siégeant sous la présidence de :

MADAME GINETTE CARON, mairesse.

Le secrétaire-trésorier est également présent.

Il est tout d'abord constaté que la présente séance a été dûment convoquée, conformément à la loi.

Après constatation du quorum et suite à la lecture de l'avis spécial de convocation, il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par monsieur Jean Pelletier et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que l'ordre du jour proposé soit accepté.

19.09Sp.3.

Règlement d'emprunt 2019-170

**PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE KAMOURASKA
M.R.C. DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE

RÈGLEMENT 2019 - 170



RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 860 473 \$ ET UN EMPRUNT DE 860 473 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de L'Isle-Verte est dans un processus de mise aux normes de ses installations d'eau potable;

CONSIDÉRANT que des expertises ont démontré que le réservoir de béton actuel, pouvant contenir 300 000 gallons d'eau potable nécessite des travaux de réfection;

CONSIDÉRANT que des travaux connexes à ceux du réservoir devront, également, être effectués;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la session d'ajournement du conseil municipal tenue le 19 septembre 2019;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé et soumis lors de la séance publique du 19 septembre 2019;

CONSIDÉRANT qu'à la séance extraordinaire du 24 septembre 2019, le règlement 2019-170 a reçu l'assentiment des membres du conseil municipal, sous le numéro de résolution 19.09Sp.3 n'ayant fait l'objet d'aucune modification avec le projet de règlement soumis le 19 septembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par monsieur Stéphane Dubé et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que le règlement suivant soit adopté :

ARTICLE 1 - Travaux décrétés

Le conseil est autorisé à procéder aux travaux de réfection de son réservoir d'eau potable, incluant notamment :

- La réparation structurale du réservoir et la restauration de son étanchéité;
- La réfection de la conduite d'aqueduc par gainage située entre le réservoir et la chambre de vanne;
- La réfection complète de la chambre de vannes existantes du réservoir;
- Différents travaux connexes, électricité, contrôles, etc.

L'ensemble des travaux étant plus amplement décrits dans le devis préparé par la firme Stantec, le 24 juillet 2019, et ayant fait l'objet d'un processus d'appel d'offres par l'entremise du Système d'appel d'offres publics (SEAO). Le devis comportant le descriptif de l'ensemble des travaux fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

ARTICLE 2 – Montant total de la dépense

Le conseil autorise à dépenser une somme de 860 473 \$ pour les fins du présent



règlement, soit le coût soumis par le plus bas soumissionnaire conforme au devis proposé. Le tout tel qu'intégré au présent règlement sous l'annexe « B » - « Construction 4 Saisons ».

ARTICLE 3- Terme de l'emprunt

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 860 473 \$ sur une période de 10 ans.

ARTICLE 4 – Imposition sur l'ensemble des immeubles imposables de la municipalité

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital de 20 % des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5 – Imposition au secteur desservi par le service d'aqueduc

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital de 80 % des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable desservi par le réseau d'aqueduc municipal, une compensation à l'égard de chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en multipliant le nombre d'unités attribué suivant le tableau apparaissant à l'annexe « C » à chaque immeuble imposable par la valeur attribuée à chaque unité. Cette valeur est déterminée en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital de 80 % des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'unités de l'ensemble des immeubles imposables desservis par le réseau d'aqueduc municipal.

ARTICLE 6 – Appropriation de subventions

Sera imposé aux immeubles de la municipalité, le coût des travaux déduction faite de l'aide financière provenant du programme de la Taxe d'accise sur l'essence 2014 -2018, soit un montant de 628 000 \$, tel que prévue à la programmation de travaux soumise au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (voir annexe « D »). L'ensemble de cette somme sera donc affectée au paiement de la dépense décrétée par le présent règlement. Dans un tel cas, le montant d'emprunt en sera déduit d'autant.



ARTICLE 7 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Avis de motion donné le 19 septembre 2019, résolution 19.09A.9.8

Projet de règlement déposé le 19 septembre 2019, résolution 19.09A.9.7

Règlement adopté le 24 septembre 2019, sous la résolution 19.09Sp.3

Approbation du règlement le _____

Avis public confirmant l'entrée en vigueur du règlement, publié le _____

Note : Les annexes A, B, C, D ainsi que la fiche de règlement d'emprunt font parties intégrantes du présent procès-verbal sans y être intégralement reproduites.

Annexe A : Devis technique pour soumission, préparé par la firme d'ingénieur Stantec

Annexe B : Coûts soumis par le plus bas soumissionnaire conforme - Constructions 4 Saisons

Annexe C : Tableau des unités de taxation

Annexe D : Programmation de travaux de la TECQ et aide financière octroyée

Fiche de règlement d'emprunt

19.09Sp.5.

Levée de la séance

À 20 h 18, il est proposé par monsieur Bernard Nieri, appuyé par monsieur Jean Pelletier et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que la séance soit levée.

(sous réserve d'approbation du conseil municipal)

Séances du conseil municipal

Voici la date de la prochaine séance du conseil municipal qui débutera à 20 h 00 au lieu habituel des séances publiques, soit au 210, rue Saint-Jean-Baptiste (casernes incendie).

Mardi, 8 octobre 2019

Votre organisme désire communiquer avec les citoyens ?

Votre association souhaite annoncer ses services ?

Profitez de votre journal *Le p'tit journal* pour informer la population !

Date de la prochaine parution

15 NOVEMBRE 2019



Vos messages doivent nous parvenir avant le **vendredi 8 novembre 2019**



PROVINCE DE QUEBEC MUNICIPALITE DE L'ISLE-VERTE

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRESENTES DONNÉ par le soussigné, Guy Bérubé, secrétaire-trésorier et directeur général de la susdite municipalité,

Que le sommaire reflétant l'état du rôle d'évaluation foncière pour la deuxième année du rôle triennal d'évaluation 2018, 2019 et 2020 de la Municipalité de L'Isle-Verte a été déposé à mon bureau le 12 septembre 2019;

Que pour l'exercice financier 2019 du rôle d'évaluation foncière 2018, 2019 et 2020 de la Municipalité de L'Isle-Verte, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2, peut être déposée en tout temps au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle ou au cours de l'exercice suivant, si l'évaluateur n'effectue pas cette modification;

Que la demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le règlement numéro 258-19, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro 258-19 sont disponibles au bureau de la MRC de Rivière-du-Loup ainsi qu'au bureau administratif de la municipalité;

Que le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi par courrier recommandé à la Municipalité de L'Isle-Verte, à l'attention du Secrétaire-trésorier de la Municipalité;

Que dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

Donné à L'Isle-Verte, ce 4^e jour d'octobre deux mille dix-neuf.

Guy Bérubé
Secrétaire-trésorier et directeur général
Municipalité de L'Isle-Verte

Dans le but de faciliter la collecte des bacs à ordures, à récupération et à matières organiques, nous souhaitons vous rappeler quelques consignes importantes.

- Il est demandé de mettre vos bacs au bord du chemin **la veille**. Par exemple, pour une collecte prévue le mercredi, placez vos bacs le mardi soir;
- Les bacs roulants noir (ou vert) et bleu appartiennent **au propriétaire** de la résidence. Il est donc de la responsabilité du propriétaire de se procurer un bac conforme (en quincaillerie ou autre magasin);
- Le bac brun est la propriété de **la Municipalité**. Toutes modifications ou altérations à ces bacs seront facturées aux contrevenants. La Municipalité retirera les bacs qui auront été peints ou altérés et ceux-ci seront facturés;
- Le couvercle des bacs doit être fermé, **aucun objet sur le bac**;
- Les bacs doivent être placés à au moins **1 mètre (3 pieds)** de tout autre objet, ou de chaque côté de l'entrée;
- Les roues et les poignées doivent être **vers votre résidence**;
- Ne **jamais déposer de matières à côté des bacs**, sauf lors des collectes spéciales;
- Si les bacs ne sont pas bien disposés, ils ne seront pas vidés de leur contenu;
- **N'encombrez jamais la voie publique** en laissant votre bac sur le trottoir ou dans la rue.

Le calendrier des collectes est disponible sur notre site Internet et au bureau municipal.

Bac bleu — matières recyclables

Matières acceptées :

Papier : Journaux, livres, revues, circulaires, catalogues, enveloppes

Carton : Carton ondulé (boîtes de gros carton) ou plat (boîtes de céréales), carton en pâte (boîtes d'œufs), carton multicouche (lait, soupe et jus Tetra Pak®), boîtes de carton/métal (jus congelés, Quick®)

Verre : Bouteilles et pots de verre, peu importe le format et la couleur

Plastique : Contenants et emballages de plastique numérotés 1, 2, 3, 4, 5 et 7

Métal : Boîtes de conserve, canettes, bouchons, couvercles, papier et assiettes d'aluminium propres et contenants de peinture vides



Matières refusées :

Couches, emballage de barre tendre, biscuit, chocolat, bonbon, vaisselle cassée, cartables, caoutchouc et caoutchouc mousse, jouets de plastique ne pouvant être remis en état, sacs biodégradables, plastique rigide (douche, bassin de jardin, etc.)

Bac brun — matières organiques

Si vous le souhaitez, déposez du papier journal au fond du bac brun ou doublez celui-ci d'un grand sac de papier.

Matières acceptées :

- Résidus alimentaires (crus, cuits ou périmés)
- Poissons, fruits de mer
- Écales de noix et noyaux de fruits
- Graisse animale et végétale
- Gâteaux, biscuits, bonbons
- Café, filtres à café et sachets de thé
- Résidus verts
- Résidus de jardin et de plate-bande
- Boîtes de pizza, de pâtisserie
- Serviettes de table

- Fruits et légumes Viandes, volailles et os
- Œufs et coquilles
- Produits laitiers
- Pâtes, pain, céréales, riz
- Tartinade, confiture, condiments
- Aliments frits ou en sauce
- Fleurs et plantes
- Papier et carton souillés
- Essuie-tout



Pourquoi cette collecte des matières organiques?

- Diminuer le volume de déchets enfouis
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre
- Produire de l'énergie
- Enrichir et fertiliser les sols

Source : <http://www.co-eco.org/>



Pourquoi dois-je ramoner ma cheminée?

Chaque bûche brûlée laisse des traces de suie et de goudron d'où la création de crésote (formée par la condensation de gouttelettes de goudron sur les parois). Le Code national de prévention des incendies du Canada précise qu'une accumulation de plus de 3mm (1/8 po) de crésote ou de particules de suie sur les parois d'une cheminée représente un risque potentiel d'incendie. Le ramonage sert donc à nettoyer la cheminée afin de lui permettre de bien faire son travail: évacuer les gaz et la fumée.

Le ramonage est nécessaire **tous les ans**, que vous utilisiez du bois sec ou non. Le bois sec produit aussi de la crésote. Choisissez bien vos essences de bois pour avoir l'effet escompté. Les bois durs et denses comme l'érable et le chêne ont une bonne valeur calorifique alors que d'autres sont moins performants, mais font l'affaire pour les journées moins froides du printemps et de l'automne.

Dois-je aussi ramoner la cheminée de mon poêle au mazout?

Tout à fait! La fréquence de ramonage d'une cheminée et d'entretien d'un poêle au mazout est intimement liée à son efficacité de chauffage, c'est-à-dire à sa capacité à brûler plus ou moins complètement le combustible. De plus, l'état de la cheminée a une incidence directe sur la capacité d'évacuer les gaz nocifs et la suie à l'extérieur. Il est préférable de consulter le technicien en systèmes de brûleurs à l'huile, au moment de l'inspection et du nettoyage annuel. Pour les systèmes au gaz, il n'y a pas d'entretien périodique, sauf lorsqu'il est prescrit.

Le ramonage doit-il se faire au printemps ou à l'automne?

Le ramonage se fait idéalement dès la fin de la saison de chauffage, soit au printemps, car les dépôts sont encore secs et plus faciles à déloger. Cela vous permet aussi d'avoir un peu de temps devant vous pour réparer ou remplacer les éléments endommagés. De plus, vous évitez ainsi les odeurs désagréables de crésote pendant les travaux. Sachez toutefois que la plupart des gens attendent l'automne pour faire ramoner leur cheminée. C'est d'ailleurs à cette période que la plupart des entreprises se manifestent. Si votre amour des feux de foyer est tel que vous en faites tous les soirs de l'hiver, vous devez prévoir un ramonage à mi-saison, généralement après trois ou quatre cordes, tout en considérant que la fréquence de ramonage d'un poêle à bois ne dépend pas seulement de la quantité de bois utilisée, mais aussi de la manière dont on fait les feux, de l'essence de bois utilisée et du taux d'humidité des bûches.

Source: CAA Québec





QUOI FAIRE AVEC LES FEUILLES MORTES?



#1 Les laisser sur le terrain

Si vous avez un terrain peu aménagé ou boisé, cette première option est la plus simple, demande moins de travail et aide la biodiversité en plus de créer un engrais naturel.

#2 Sur la pelouse

Utilisez une tondeuse avec une lame déchiqueteuse bien aiguisée pour déchiqueter les feuilles mortes qui se décomposeront rapidement. Passez la tondeuse sur les feuilles par temps sec et avant qu'elles ne recouvrent plus de la moitié de votre pelouse. Les feuilles contribueront à enrichir le sol et favoriser la croissance de la pelouse en plus de former une couche de matière organique permettant de mieux retenir l'eau.

3 Au compostage domestique

Vous pouvez mettre les feuilles mortes au compostage domestique, mais pas dans votre bac brun!

4 Un paillis naturel

N'hésitez pas à prendre l'excédent de feuilles mortes et déposez-le dans vos plates-bandes pour l'utiliser comme paillis pour protéger vos plantes l'hiver. Au printemps, les feuilles se décomposeront et libèreront des éléments nutritifs utiles aux plantes. L'important est que les feuilles (déchiquetées ou non) ne forment pas une couche de plus de 15 cm.

Pour accélérer la décomposition, vous pouvez mettre les feuilles mortes dans des sacs de plastique avec des trous. Ces sacs ne sont évidemment pas destinés au dépotoir! Lorsque vous mettez des feuilles mortes dans un sac aéré pendant tout l'hiver, le printemps venu, vous aurez un paillis naturel.

#5 L'écocentre

En dernier recours, vous pouvez vous départir de vos feuilles mortes à l'écocentre le plus près.



Écocentres
MRC de Rivière-du-Loup

L'éco-bulletin

Fermeture hivernale des écocentres le 2 novembre à 16 h

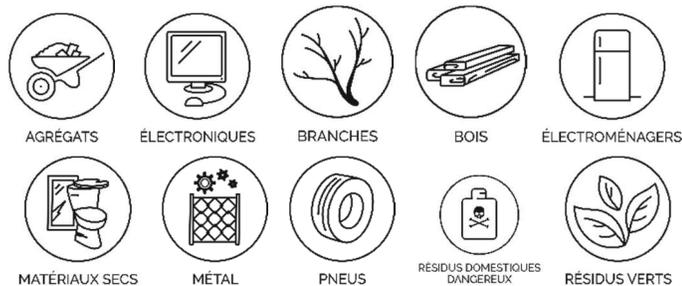
Rivière-du-Loup	Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup
100, rue Delage, G5R 3P9	151, 1 ^{er} Rang Est, GOL 3L0
Mardi au samedi : 8 h à 16 h	Lundi et samedi : 8 h à 16 h

NOUVEAUTÉ 2019

Prolongation de l'écocentre de Rivière-du-Loup les vendredis et samedis 8, 9, 15 et 16 novembre de 8 h à 16 h
*** Sauf en cas de tempête de neige ***

Matières acceptées sans frais

Aidez-nous à valoriser nos matières recyclées en triant vos matériaux à l'avance selon les catégories suivantes :



Des frais s'appliquent pour les déchets ultimes
Matelas et meubles rembourrés, matériaux isolants, plastique rigide (vinyle, PVC, etc.), toile, etc.

Nous acceptons des agrégats comme le béton, l'asphalte, la brique, etc.

Pour toute information :
418 856-2628, poste 0
www.co-eco.org



Grand concert 2019

Les billets pour le grand concert du chœur du secteur « De la Terre à la Mer » qui sera présenté **en l'église de L'Isle-Verte le 17 novembre prochain à 14h**, sont mis en vente dès maintenant.

Sous le thème « **Le sentier de neige** », la quarantaine de choristes sous la direction musicale de Françoise Dubé offriront un répertoire varié. Comme l'an dernier, des jeunes des écoles de L'Isle-Verte, de St-Paul-de-la-Croix et de St-Épiphane interpréteront quelques chants, dirigés par Valérie Gagné, violoniste et enseignante en musique. Claude Girard au piano, ainsi que Michel Bélanger à la guitare, compléteront l'équipe de musiciens.

Les billets au coût de 20\$ par adulte et 5\$ par étudiant sont disponibles auprès des choristes ainsi qu'au marché AMI de L'Isle-Verte. Pour informations et réservations, contactez : Françoise Dubé au 418-898-6120 ou Louise Morin au 418-898-2176. Courriel : musicosoins@hotmail.com





OFFRE D'EMPLOI **PRÉPOSÉ DU CHALET DE SERVICE** Municipalité de L'Isle-Verte



Lieu de travail :

136, rue Saint-Jean-Baptiste
L'Isle-Verte, QC, G0L 1K0

Principales fonctions :

Sous la supervision de la Coordonnatrice des loisirs et de la vie communautaire, le titulaire du poste devra :

- ➔ Effectuer la surveillance de la patinoire et des locaux;
- ➔ Faire l'entretien ménager du chalet de service tous les jours;
- ➔ Assurer l'entretien des équipements sous sa responsabilité;
- ➔ Faire respecter l'horaire établi;
- ➔ Être responsable de la cantine;
- ➔ N'avoir aucun antécédent judiciaire en lien avec l'emploi.

Qualités recherchées :

- ➔ Fiable;
- ➔ Travaillant;
- ➔ Avoir le sens de l'organisation et la gestion du temps;
- ➔ Sociable;
- ➔ Autoritaire;
- ➔ Capacité à gérer l'imprévu.

Exigences et conditions de travail :

- ➔ Secondaire terminé;
- ➔ Salaire offert : à discuter selon l'expérience;
- ➔ Horaire variable : jour/soir/fin de semaine; *Horaire en fonction de la température et de l'achalandage.*
- ➔ Nombre d'heures : 25-30 heures par semaine;
- ➔ Statut de l'emploi : saisonnier;
- ➔ Durée de l'emploi : décembre à mars;
- ➔ Date prévue d'entrée fonction : décembre 2019.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard le vendredi 8 novembre 2019 avant midi à l'adresse suivante et à l'attention de madame Marie-Claude Pouline, coordonnatrice des loisirs et de la vie communautaire :

141, rue Saint-Jean-Baptiste
L'Isle-Verte, QC, G0L 1K0
Courriel : marieclaudepouline@lisle-verte.ca
Pour information : 418-898-2812, poste 306

Seules les personnes retenues seront contactées.



ACTIVITÉS DU MOIS

Section des enfants

Heure du conte: Vendredi le 25 octobre, de 16h à 17h30

Gratuit (avec inscription)

À la salle communautaire

Venez profiter d'une belle histoire ainsi qu'une activité surprise en compagnie d'Amélie.

Le conte sera dévoilé sous peu!



Atelier cuisine: Dimanche le 17 novembre, de 10 à 12h

10\$ avec inscription (avant le 13 novembre)

À la salle communautaire

Des mini-lasagne Wong Tong en repas et des suçons en chocolat pour dessert vous tente? Venez apprendre à les faire avec nous!

Pour les enfants de 7 ans et plus



Section des adultes

Soirée de lecture: Vendredi le 8 novembre, à 19h

Gratuit (avec inscription)

À la bibliothèque

Venez échanger sur vos lectures et auteurs favoris!

Goûter sur place



Tricot-rencontre: Lundi le 21 octobre, 13h à 15h

Gratuit

Bibliothèque

Tricot et discussion au rendez-vous. Venez échanger vos connaissances, débutant tout comme expert!





Section 50 ans et plus

Mieux comprendre la nutrition:

Le mercredi 9 octobre, de 10h à 11h30
Gratuit (avec inscription)

À la Villa Rose des Vents

Alimentation, santé cognitive, énergie et
démystifier les mythes alimentaires.

Cuisiner pour 1 à 2 personnes: à coût raisonnable

Le Mercredi 6 novembre, de 10h à 11h30
Gratuit (avec inscription)

À la Villa Rose des Vents

Des stratégies pour se faire une épicerie et bien
manger quand on vit seul avec un budget
raisonnable.

Mon équilibre, mon autonomie

Les vendredis 4, 11, 18, 25 octobre

Les vendredis 1, 8, 15, 22 novembre

À la Villa Rose des Vents

Exercices adaptés à la condition des personnes
âgées qui favorisent le maintien de l'équilibre et
la souplesse.





HALLOWEEN

Activités gratuites!

Spécial Halloween à la Cabane

Venez vous déguisés à la Cabane! Soirée spéciale pour les 11-17 ans

Activité gratuite

Samedi 26 octobre, 18 h à 22 h

Au programme : concours de costume, film d'horreur et une tonne de bonbons!



Concours de décoration de maison

Vous prévoyez décorer pour l'Halloween? Inscrivez-vous gratuitement au concours et courez la chance de gagner un prix de participation! Les maisons seront évaluées selon 4 critères, soit l'originalité, le respect du thème, l'ambiance et le coup d'oeil.

Inscriptions jusqu'au 29 octobre 16 h, par téléphone ou via la page Facebook de la Municipalité. Le jury évaluera les maisons entre le 29 et 31 octobre en soirée. Soyez prêts!

Concours de déguisement

Envoyez-nous une photo de votre déguisement le 31 octobre et courez la chance de gagner un beau prix! Vous pouvez participer par courriel ou via notre page Facebook. Des prix seront remis aux gagnants, qui auront les costumes les plus originaux

Date limite : 4 novembre, 12 h.

Collecte de bonbons

À noter que la collecte de bonbons dans les rues se fera le jeudi 31 octobre. Une surveillance sera faite dans les rues du village de 15 h à 20 h. Du chocolat chaud sera également remis à nos participants près du parc Samuel-Côté par nos bénévoles!



Soyez prudents et amusez-vous bien!

Information : 418-898-2812 # 306

marieclaudepoulin@lisle-verte.ca

Facebook : [Municipalité de L'Isle-Verte](#)



LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE



À la Cour de circuit de L'Isle-Verte

LE SAMEDI 12 OCTOBRE 2019 – 19 H 30

SOIRÉE « À MICRO OUVERT »



Inspirée par le succès remporté l'an dernier, la Cour de circuit de L'Isle-Verte récidive en organisant une autre soirée à micro ouvert. Ce sera l'occasion pour les talents de la région de monter sur scène et de livrer chacune une prestation d'une dizaine de minutes. Un spectacle des plus variés. Contes, pièces musicales, monologues humoristiques ou chansons, à vous de démontrer vos talents artistiques. Pour le plus grand plaisir du public, les surprises seront au rendez-vous. Les participantes intéressées doivent contacter Michel Bélanger avant le 10 octobre au 418-898-3687.

Les billets sont en vente au Marché des Iles, à lepointdevente.com ou pour une réservation, contactez Gilberte Chassé au 418-898-3637.



INSCRIS-TOI AU MINI-MARCHÉ DE L'ISLE-VERTE!



Le mini marché, c'est quoi?

Marché de Noël
de L'Isle-Verte

Les jeunes artistes et artisans de la région sont invités à faire découvrir leurs créations en participant au Marché de Noël, et ce, **gratuitement**, le samedi 23 novembre.

Fais vite, les places sont limitées!

Les inscriptions se terminent le 16 octobre.

Une priorité sera accordée aux citoyens de L'Isle-Verte.



Information ou inscription :

418-898-2812, poste 306

marchenoel.lisleverte@gmail.com

Marché de Noël de L'Isle-Verte

Tu as un talent caché?
Tu aimerais faire découvrir
tes œuvres au grand public?

VOICI TA CHANCE!





SÉANCE D'INFORMATION

Directives médicales anticipées, aide médicale à mourir, consentement aux soins

CENTRE DE JUSTICE DE PROXIMITÉ DU BSL

22 OCTOBRE 2019

18H30

SALLE AUX QUATRE VENTS

1, RUE ST-ROSAIRE, SAINT-HUBERT-DE-RIVIÈRE-DU-LOUP

Le **Service de soutien aux proches aidants** et le **Service d'information aux aînés** du Centre d'action bénévole des Seigneuries, en collaboration avec la **Coop de solidarité Santé Saint-Hubert**, vous invitent à une séance d'information présentée par **Marie-Josée Fournier**, juriste au **Centre de justice de proximité du BSL**.

Inscription obligatoire. Gratuit. Grand public.

COMITÉ PROCHES AIDANTS
MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP



Service
d'information
aux aînés
de la MRC de Rivière-du-Loup



Coop de solidarité
Santé SAINT-HUBERT



SAINT-HUBERT
DE RIVIÈRE-DU-LOUP

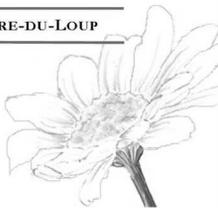
POUR VOUS INSCRIRE, CONTACTEZ : VIRGINIE PELLETIER AU 418-867-3130 POSTE 217

Le Service de soutien aux proches aidants et le Service d'information aux aînés du Centre d'action bénévole des Seigneuries vous invitent à une formation pour mieux gérer votre anxiété afin d'en faire un moteur qui vous dépasser !

Anxiété, sois mon invitée !

COMITÉ PROCHES AIDANTS

MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP



Présentée par Alexandra Martineau-Duguay,
intervenante pour Santé mentale
Québec-BSL.

Mercredi, 9 octobre
De 18h30 à 20h00
Unité Domrémy
4, Rue de Gaspé
Rivière-du-Loup

Activité gratuite. Grand public.

Inscription obligatoire
418 867-3130, poste 217 ou
418 867-8011

L'APPUI POUR LES
PROCHES AIDANTS
D'AÎNÉS
BAS-SAINT-LAURENT



Service
d'information
aux aînés
de la MRC de Rivière-du-Loup



ABC

DES PORTAGES

ABC des Portages vous invite à
une activité :

« Dictée pour tous...
pour le plaisir! »

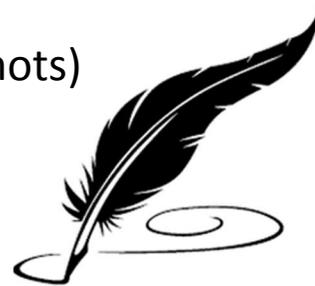
À la bibliothèque de L'Isle-Verte

Mardi le 22 octobre à 14 h

3 niveaux de difficultés :

- Écriture du texte au complet (environ 200 mots)
- Texte troué avec 50 mots à écrire
- Texte troué avec 20 mots à écrire

Biscuits et breuvages



Bienvenue à tous!

Pour information : 418 862-9998



CHEVALIERS DE COLOMB

CONSEIL SEIGNEUR COTE 10096

L'ISLE-VERTE – SAINT-ÉLOI – SAINT-PAUL-DE-LA-CROIX

Les membres des Chevaliers de Colomb invitent toute la population ainsi que les personnes désireuses d'exécuter leurs talents musicaux à un rendez-vous bien spécial.

Le dimanche 27 octobre 2019, au gymnase de l'École Moisson d'Arts, se déroulera un gala musical auquel musiciens et chanteurs peuvent se produire. Tous les intéressés n'ont qu'à contacter le responsable, soit monsieur Daniel Gagnon au 418-898-2253.

Bienvenue à toutes et à tous.



Cercle de Fermières à L'Isle-Verte



Bonjour à vous tous,

Nos activités sont recommencées depuis septembre, et nos membres sont fébriles et elles ont plusieurs projets pour la nouvelle année.

Comme à tous les ans, nous recueillons les dons des membres, et non-membres pour OLO, qui signifie Orange-lait-œufs, afin de venir en aide aux jeunes femmes enceintes qui n'ont pas la possibilité de se procurer ces denrées, pour le bien-être de l'enfant à naître.

Nous avons des billets de loterie de notre Cercle à vendre, le tirage se fera le 4 décembre prochain, à la Villa Rose des Vents. Informez vous auprès de nos membres ou des membres du Conseil.

Nous avons plusieurs projets de cours et de démonstrations en tissage, couture, tricot et fantaisie. Informez-vous à notre responsable en arts textiles Mme Monique Lebel pour plus de détails.

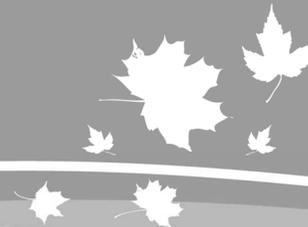
N'oubliez pas notre soirée annuelle de financement le 26 octobre, à 19h30 à L'École Moisson D'Arts, nous vous attendons.

Vous désirez être membre du Cercle? Communiquez avec Mme Pauline Lemieux, ou Mme Céline Beaulieu présidente au 418-898-3386 pour plus d'informations. Un abonnement au Magazine L'Actuel est inclus pour un an.

Nos prochaines réunions: le mercredi 9 octobre et le mercredi 13 novembre 19h30 à la Villa Rose-des-Vents. Bienvenue.

Pensée : L'avenir appartient à ceux qui croient en la beauté de leurs rêves.

Pauline Lemieux, trésorière



Le cannabis et ses effets sur la santé

La légalisation du cannabis à des fins non médicales est entrée en vigueur au Canada le 17 octobre 2018. Le cannabis contient plusieurs composés organiques dont le THC et le CBD. Le THC est responsable en majeure partie des effets psychoactifs de la substance (sensation de bien-être, sociabilité accrue, effet relaxant) alors que le CBD est responsable de l'effet médical, notamment par des propriétés anti-inflammatoire, analgésique et anti-nausée. La consommation de cannabis peut dans certains cas être à visée thérapeutique, c'est-à-dire prescrite par un médecin dans le but de procurer un soulagement des nausées réfractaires ou des douleurs chroniques. Malgré ses bienfaits, la vigilance est de mise car le cannabis peut également engendrer des risques importants pour la santé.

D'abord, des effets indésirables peuvent survenir à court terme, c'est-à-dire dans les heures suivant la consommation du cannabis. Parmi eux, notons l'altération de la perception du temps, un ralentissement physique et mental et une diminution de la concentration. L'attention se trouvant diminuée et le temps de réaction étant prolongé, la conduite automobile est à proscrire après avoir consommé. Il peut également nuire à la capacité de raisonnement et d'apprentissage ce qui peut mener à des difficultés à l'école ou au travail par exemple. Certaines personnes sont sujettes à développer un sentiment de panique ou d'anxiété suite à la consommation, pouvant aller jusqu'à atteindre un état psychotique (idées paranoïaques, hallucinations). Il faut savoir que plus la teneur en THC d'un produit est élevée, plus il risque d'occasionner des effets indésirables et une diminution des facultés. De plus, il n'est pas conseillé de combiner le cannabis et l'alcool, les autres drogues ou les médicaments (notamment les opioïdes et benzodiazépines) puisque de tels mélanges sont susceptibles d'accentuer les effets mentaux reliés au cannabis. D'autres effets d'ordre physique tels qu'une diminution de la pression artérielle et une accélération du rythme cardiaque peuvent survenir suite à la consommation de cannabis. Enfin, un risque d'intoxication est présent lors d'une consommation accidentelle ou s'il est consommé en trop grande quantité.

À plus long terme, une consommation fréquente et prolongée de cannabis nuit à la capacité pulmonaire et endommage les poumons. En effet, la fumée qu'il dégage lorsqu'il est fumé contient des substances semblables à celles contenues dans la fumée de cigarette. Le cannabis peut également contribuer à l'apparition de troubles anxieux ou dépressifs ou encore accentuer des troubles déjà présents. Par ailleurs, un danger de dépendance notable guette les consommateurs assidus de cannabis.

Certaines populations en particulier devraient éviter d'avoir recours au cannabis. Notons d'abord les femmes enceintes ou qui allaitent. Il existe peu de données actuellement pour déterminer les dangers reliés à la consommation de cannabis chez la mère et son bébé. Certaines études font état d'un risque accru chez le bébé de faible poids à la naissance, de naissance avant terme, de problèmes d'origine cardiaque et de troubles de développement, d'apprentissage et de comportement. Pour cette raison, la société des obstétriciens et gynécologues recommande de ne pas consommer du tout de cannabis pendant la grossesse et l'allaitement. Les jeunes sont également ciblés comme étant une population à risque. Le développement du cerveau se poursuivant jusqu'à l'âge de 25 ans, les adolescents qui consomment du cannabis sur une base régulière sont plus à risque de développer des problèmes de santé mentale (dépendance, anxiété, dépression). Une perturbation de la mémoire et de la capacité d'apprentissage des adolescents peut même perdurer jusqu'à plusieurs années après l'arrêt de la consommation.

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX



VOTRE CLINIQUE MÉDICALE

Adresse : 150, rue St-Jean-Baptiste (Presbytère)
418-868-1000, option 2 pour CLSC et option 4 pour L'Isle-Verte

HORAIRE

Les lundis, mardis et jeudis : **de 8 h à 12 h**
Les mercredis et vendredis : **de 9 h à 12 h**

CLINIQUE DE SOINS (PRESBYTÈRE)

418-868-1000, option 2 pour CLSC et option 4 pour L'Isle-Verte
Premiers soins (pansements et autres) pour toute la population de L'Isle-Verte.

HORAIRE DES MÉDECINS POUR LE MOIS D'OCTOBRE

Dr Jacques Caron (418-862-0333) : Les mardis 1, 8, 15, 22 et 29 octobre 2019
Dr André Munger (418-862-0333) : 2 octobre 2019

PHARMACIE

Adresse : 136-A, Seigneur-Côté, L'Isle-Verte
Téléphone : 418-898-3111

Du lundi au vendredi : de 9 h à 18 h : Ouverture de la pharmacie
de 9 h à 16 h : Présence de la pharmacienne



PHARMACIE P. LÉPICIER ET M.H. MIOUSSE INC.



197, Principale - St-Cyprien, Qc - GOL 2P0
3, Principale Nord - St-Hubert, Qc - GOL 3L0
136A, Seigneur Côté - Isle-Verte, Qc - GOL 1K0
535, du Patrimoine - Cacouna, Qc - GOL 1G0

(418) 963-3306
(418) 497-3925
(418) 898-3111
(418) 867-3569

QUI DOIT-ON APPELER?



Travailleurs municipaux

Directeur général et sec.-trésorier, Guy Bérubé	418 898-2812, # 301
Directeur général adjoint, Maxime Blanchette-Joncas	418 898-2812, # 304
Secrétaire de direction, Audrey-Anne Dubé	418 898-2812, # 300
Inspecteur en bâtiments et environnement, Bruno Beaulieu	418 898-2812, # 313
Contremaître des travaux publics, Daniel Lavoie	418 898-2812, # 302
Préposé aux réseaux aqueducs, Patrick Landry	418 898-2812
Coordonnatrice aux loisirs et de la vie communautaire, Marie-Claude Poulin	418 898-2812, # 306
Corporation de développement économique et touristique	418 898-2812, # 305

Horaire du bureau municipal

141, rue Saint-Jean-Baptiste, 418-898-2812

JOURS	AVANT-MIDI	APRÈS-MIDI
Lundi	FERMÉ AU PUBLIC	13 h à 17 h
Mardi	8 h 30 à 12 h	13 h à 17 h
Mercredi	FERMÉ AU PUBLIC	13 h à 17 h
Jeudi	8 h 30 à 12 h	13 h à 17 h
Vendredi	8 h 30 à 12 h	FERMÉ

Horaire de la Friperie du Nordet

143, rue Saint-Jean-Baptiste, 418-898-2812, poste 308

JOURS	HEURES
Du mardi au vendredi	13 h 30 à 16 h 30
Samedi	13 h 30 à 16 h

Horaire de la bibliothèque municipale

136, rue Saint-Jean-Baptiste, 418-898-2812, poste 309

JOURS	HEURES
Lundi	19 h à 20 h 30
Jeudi	13 h à 15 h

Urgences

Police	911 ou 310-4141
Service Incendie	911
Ambulance	911 ou 418 867-4411
CLSC Rivières et Marées	418 868-1000, option 2 et option 4
Info-Santé	811

Tous les textes du P'tit journal sont lus et corrigés. Par contre, il se peut qu'il y ait des erreurs, veuillez nous en excuser. De plus, nous ne sommes pas responsables des erreurs qui peuvent se glisser dans certains articles reçus par divers comités, citoyens ou organismes. Ces articles nous arrivent à l'occasion en format pdf donc il nous est impossible d'y faire des modifications.

Merci de votre compréhension.